

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

ORDRE DU JOUR :

Casino de SAUMUR – Choix du mode de gestion – Approbation du principe de délégation de Service Public relatif à l'exploitation d'un casino

Je vous prie de croire, Cher(e)s Collègues, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A Saumur, le 6 décembre 2023

Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Jackie GOULET CLAISSE

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).